

## Edito



La digitalisation est en marche. Dans tous les secteurs, partout. Et rien ne l'arrêtera.

Sur ce sujet, comme pour d'autres, le titre-restaurant est un bon indicateur. Il y a 10 ans, la majorité des titres-restaurant dans le monde était basée sur un support papier (en carnet ou en planche), qui avait peu évolué depuis

ses origines, dans les années 60 !

Les premières tentatives sont venues, non pas de la France, inventeur de la carte à puce en 1974, mais de pays dits émergents comme le Brésil, le Mexique, la Turquie ou la Chine.

Les Français s'y mettent un peu plus tard, mais avec dynamisme : un marché en croissance et de nouveaux acteurs qui se sont lancés récemment. 8 émetteurs sont aujourd'hui déclarés auprès de la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR), dont la moitié sont déjà clients de CONECS !

La plupart des émetteurs ont opté pour un support bien connu des français : la carte à puce (voir ci-contre).

Pour apporter plus de services aux commerçants, une carte de **2<sup>ème</sup> génération** a été lancée : c'est la solution « CONECS », qui permet de séparer les transactions bancaires des transactions de titres-restaurant, toujours sur le terminal habituel du commerçant.

Bienvenue dans le monde de CONECS et de la carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération !

Vincent Toche  
Président de CONECS

## Comment ça marche ?

### Les secrets d'une puce



Les cartes titre-restaurant sont des cartes à puce. Mais à quoi sert la puce et surtout que contient-elle ?

Sans être une carte bancaire, la carte titre-restaurant suit le standard international de sécurité des cartes de paiement « EMV », du nom des organismes fondateurs : Europay Mastercard Visa.

La puce, qui est en fait un microprocesseur capable de stocker et de traiter des informations, contient 4 sortes d'informations :

- Les informations qui sont déjà visibles par le porteur : nom, numéro de la carte, date de validité ;
- Le mot de passe du porteur (code Pin) qui est chiffré ;
- Les différentes clés cryptographiques qui permettent au serveur de l'Émetteur de vérifier que la carte est authentique (non falsifiée) ;
- Enfin, des informations propres à l'Émetteur de la carte, par exemple, son nom (qui apparaît sur le ticket), les règles d'utilisation du mot de passe (obligatoire ou non), l'AID (qui permet de distinguer les cartes titre-restaurant des cartes bancaires), etc.

Quand une carte est glissée dans un TPE, un « dialogue » s'engage. Et c'est toujours la carte qui a le dernier mot : c'est elle (en fait le porteur) qui dit : OK, je veux payer (ou pas) !

Mais, les méthodes d'identification ou d'authentification évoluent et se sophistiquent. Les premières étaient basées sur la reconnaissance de « ce que je possède » (une carte), puis de « ce que je connais » (mot de passe). On voit arriver maintenant des méthodes « biométriques » basées sur la reconnaissance de « ce que je suis » (empreinte digitale, réseau veineux du doigt ou de la paume, voix, iris, forme du visage, etc.).

La puce continue de faire des petits...

## Chiffres clés



**100%** des points de vente McDonald's acceptent la carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération

**100%** des hypermarchés Carrefour acceptent la carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération

**100%** des magasins Intermarché acceptent la carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération

## Sommaire

**P.1/ Chiffres clés**

**P.1/ Comment ça marche ?**

Les secrets d'une puce

**P.2/ Actu**

**P.2 / Témoignage**

François PODEUR,  
Directeur Général SODEXO Pass France

**P.2/ La presse en parle**

# Témoignage



**Interview  
de François  
PODEUR**

**Directeur  
Général  
SODEXO  
Pass France**

et aussi une vraie opportunité pour acquérir de nouveaux clients pour lesquels les chèques n'étaient pas adaptés, par exemple les SSII dont les collaborateurs sont dispersés sur le territoire.

*Pourquoi avoir choisi le support « carte à puce » ?*

Il nous semblait particulièrement judicieux d'utiliser un support connu de tous les français, la carte à puce, auquel ils sont parfaitement habitués et dont le taux de confiance sur le niveau de sécurité est élevé. Nous souhaitons ainsi nous inscrire dans les usages avec une solution universelle côté utilisateurs et aussi côté accepteurs (restaurants, etc.). Bien évidemment, nous testons d'autres supports plus novateurs sur smartphone ou autres objets connectés. Mais pour le moment, le taux de confiance des bénéficiaires n'est pas encore au rendez-vous, le taux d'équipement non plus. Dans un premier temps, ces solutions seront donc plutôt disponibles en complément, aux côtés des cartes à puce.

*Vos cartes ne sont dorénavant plus des cartes bancaires, mais des cartes dites de 2<sup>ème</sup> génération labellisées « Conecs ». Que vous apporte cette évolution ?*

Le choix d'un système « propriétaire », car c'est de cela qu'il s'agit par rapport aux cartes bancaires, s'est imposé à nous par les avantages importants qu'il présente pour les

bénéficiaires, comme pour les commerçants affiliés. Ces derniers ne paient ainsi plus de commissions bancaires sur nos transactions et peuvent avoir des télécollectes qui leurs précisent nos transactions et leurs montants. C'était impossible avec des cartes bancaires. Cette séparation entre les transactions, bancaires et titres-restaurant, est plébiscitée par nos commerçants affiliés. Pour les bénéficiaires salariés, le fait de connaître leur solde disponible est également très pratique. Ce n'est possible qu'avec ce type de cartes.

*Où en est votre déploiement de cartes de 2<sup>ème</sup> génération et quelles ont été les surprises d'une telle migration ?*

L'évolution vers les cartes de 2<sup>ème</sup> génération a été un chantier important pour nous, comme pour les autres clients de Conecs apparemment. Le déploiement de la solution au sein des commerçants a été long, mais le réseau d'acceptation français est l'un des plus importants au monde avec plus de 180.000 affiliés. Aujourd'hui, le parc d'acceptation des cartes est satisfaisant, avec notamment les enseignes majeures qui sont dorénavant prêtes à les accepter. Quant à nos clients entreprises et leurs salariés, comme toute évolution technologique, le délai de migration peut être long. Mais il s'avère que l'expérience nous démontre que toutes les sociétés qui ont testé la carte PassRestaurant de Sodexo l'ont adoptée et quasiment aucune n'est repassée au papier. L'essai est transformé !

*SODEXO est l'un des acteurs majeurs du Titre-Restaurant dans le monde, qu'est-ce qui vous a poussé à proposer une offre dématérialisée en France ?*

Tout d'abord, le dynamisme de ce marché qui présente une croissance toujours régulière de plus de 2-3 % par an et qui nous impose d'innover en permanence. Que cela soit sur le support de Titre-Restaurant, leur praticité ou leur sécurité, mais aussi, l'interactivité pour les affiliés comme pour les bénéficiaires. Il était donc très naturel d'évoluer vers des solutions dématérialisées dès que la loi nous y a autorisés, à partir de mars 2014. J'ajoute que pour nos clients entreprises, la gestion d'un parc de cartes pour leurs salariés est extrêmement plus simple que de gérer des carnets de titres papier à distribuer ou à décompter. C'était une évolution très attendue

## La presse en parle



le 7 juin 2016

« Déjeuner à l'extérieur est l'une des tendances adoptées par une petite partie des Français notamment grâce aux titres-restaurant. »



le 8 juin 2016

« Pour les commerçants, la dématérialisation, c'est à la fois un gain de temps [...] des taux de commission plus bas et maîtrisés [...] et des comptes crédités en 48h maximum. Pour un secteur qui est touché par la crise, c'est primordial ! »



3 juin 2016

“ Tweet # Restauration21 ”

« Edenred va faire recycler intégralement les cartes Ticket Restaurant. »

le 10 février 2015



« Toutes les instances de paiement passent par cette plate-forme interconnectée au système d'acquisition Conecs. Elle est également intégrée au système d'information de Sodexo et à celui de ses partenaires. »



le 2 mai 2016

Pour les entreprises :  
« Les avantages [...] sont nombreux : plus de perte de tickets, la possibilité de suivre sur son téléphone ses dépenses et de payer au centime près chaque transaction. »



10 mai 2016

« C'est un fait, le titre-restaurant dématérialisé sous la forme d'une carte comporte de nombreux avantages, tant pour les utilisateurs que pour les employeurs et les commerçants. »



La Banque de France a présenté, le 5 juillet 2016, le rapport 2015 de l'Observatoire de la Sécurité des Cartes de Paiement (OSCP).

**Bilan :** un taux de fraude de 0,040 % pour les opérations réalisées en France, confirmant un repli observé pour la deuxième année consécutive. Ce pourcentage tombe à 0,009 % pour les paiements en proximité (paiement par carte « physique »).